

Coronavirus (Covid-19) : la MSA garantit la continuité de son activité et le versement des prestations à ses adhérents

La MSA s'organise pour faire face à la crise sans précédent du coronavirus. Elle met ainsi en œuvre des mesures exceptionnelles pour maintenir son service, garantir le versement de l'ensemble des prestations sans délai supplémentaire et soutenir les salariés, exploitants et employeurs agricoles, conformément aux décisions du Président de la République.

« Tout est mis en œuvre pour que l'ensemble des prestations maladie, famille et retraite soient versées dans les conditions habituelles malgré une situation complexe », a déclaré François-Emmanuel Blanc, le directeur général de la Caisse centrale de la MSA. « Nous avons une attention particulière pour nos adhérents les plus fragiles, notamment ceux dont les revenus de remplacement - les indemnités journalières, les congés maternité, paternité, les retraites, le revenu de solidarité active, la prime d'activité, l'allocation aux adultes handicapés- sont les seules rémunérations ».

Dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, la MSA Sud Aquitaine a pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité de son activité, notamment en accordant une attention particulière au maintien :

- du versement des prestations et de la gestion des droits des ressortissants,
- d'un accueil téléphonique minimum (voir encart).

Par ailleurs, un important dispositif de communication est mis en œuvre : mails, SMS, site internet, réseaux sociaux, presse locale et agricole, radios ... pour informer les adhérents et les inviter à utiliser, quand c'est possible, leur espace privé sur le site internet sudaquitaine.msa.fr pour gérer leurs dossiers, déposer les documents nécessaires etc....

« Nous continuons à travailler au mieux pour passer ce cap difficile. Depuis le début de la crise, bon nombre de nos salariés travaillent à distance et nous maintenons sur sites les activités d'ouverture des courriers et de numérisation des documents, activités indispensables pour assurer la gestion des droits de nos adhérents. Ce déploiement est possible grâce à l'implication de nos collaborateurs, que je tiens à remercier. Des actions sont actuellement engagées par l'informatique institutionnelle pour augmenter les connexions à distance. Quant à l'accueil téléphonique, il sera rétabli à compter de ce

Mercredi 25 Mars, dans le cadre d'un service minimum », explique Thierry Mauhourat-Cazabieille, Directeur Général de la MSA Sud Aquitaine.

Pour les employeurs de main-d'œuvre et les exploitants, la MSA Sud Aquitaine applique d'ores et déjà les mesures exceptionnelles de report de paiement des cotisations et contributions sociales. Toutes les informations sont consultables sur son site sudaquitaine.msa.fr.

« Quant à nos délégués cantonaux titulaires et suppléants nouvellement élus, ils jouent pleinement leur rôle de relais sur les territoires ruraux auprès de nos adhérents », indique Chantal Gonthier, Présidente du Conseil d'Administration de la MSA Sud Aquitaine.

La MSA est donc pleinement engagée pour soutenir les hommes et les femmes du monde agricole qui sont en première ligne pour nourrir les Français. Elle invite chacune et chacun à se protéger et à protéger les autres en respectant les mesures de prévention adoptées dans ce sens.

Accueil téléphonique : la MSA Sud Aquitaine rétablit à compter du 25 Mars un service d'accueil minimum, notamment pour répondre aux situations d'adhérents qui sont en situation d'urgence et ne peuvent effectuer leurs démarches en ligne.

Elle rappelle également l'accès sur son site Internet sudaquitaine.msa.fr, dans « Mon espace privé », de différents services en ligne dont notamment l'envoi de messages et de documents.

Retrouvez toutes les informations et actualités sur sudaquitaine.msa.fr